

## **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra mardi le 27 juin 2023 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour les immeubles suivants :

## Premier Endroit concerné

Adresse: 19 Banstead Numéro de matricule: 9234-29-8282-1

Zone: RA-3

## Nature de la première demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, qui est de 6.05 mètres au lieu du minimum requis de 6.1 mètres dans cette zone, tel que prévu à l'article 3.2.2 du règlement de zonage selon la grille de spécifications applicable. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire la norme de 0.5 mètre.

## Deuxième endroit concerné

Adresse: 231 Wolseley Nord Numéro de matricule: 9234-89-8246-0

Zone: RB-2

# Nature de la deuxième demande et effet de la dérogation

Régulariser la marge de recul latérale d'une véranda à l'avant de la propriété, qui est de 1.2 mètres au lieu du minimum requis de 2 mètres, tel que prévu au paragraphe 8 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de réduire cette exigence de 0.8 mètre.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 27 juin, en écrivant à l'adresse : <a href="mailto:communications@montreal-west.ca">communications@montreal-west.ca</a> ou en faire part lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 12 juin 2023.

Claude Gilbert

Greffier